

Commune de Châteaubernard (Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf, le cinq du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept février deux mil neuf, sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire de Châteaubernard.

Présents :

Daniel BOYER, Pierre-Yves BRIAND, Eric LIAUD, Nicole NAMBLARD, Philippe OURTAAU, Christel GOMBAUD, Michel DAMY, Dominique PETIT, Renée MARCHAND, Michel TIRACCI, Frédéric CONTER, Marie-Christine BRISSON, Karine ROY, René CHAUVEAU, Christiane PUISSANT, Michel DERAND, Jean-Claude FAYEMENDIE, Catherine BOINOT, Jean-Pierre VINCENT, Geneviève NADEAU-FAYEMENDIE, Patrick GUINEBERT

Etaient excusés :

**Cédric DAGNAUD, ayant donné procuration à Marie-Christine BRISSON
Chantal MARCU, ayant donné procuration à René CHAUVEAU
Thierry COTTY ESLOUS, ayant donné procuration à Renée MARCHAND
Pierrette DAGNAUD, ayant donné procuration à Monsieur le Maire
Monique FOUCHER, ayant donné procuration à Chantal MARCU (absente)**

Absent :

Christophe BAUDRY

Secrétaire de séance :

Dominique PETIT

D. n°2009 – 22

Convention pour la restauration des agents de la DDE de Cognac

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de Châteaubernard autorise depuis plusieurs années les personnels de la Direction Départementale de l'Équipement de Cognac à prendre leur repas au restaurant scolaire de la cuisine centrale (Ecole Pablo Picasso), au même titre que les personnels municipaux et enseignants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les services de la D.D.E. pour matérialiser les conditions du service rendu (voir annexe). Cette convention fixe le prix du repas et ses conditions de révision. Ce service serait mis en place pour les repas pris à compter du 1^{er} mars 2009.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, et par 24 voix pour, 1 abstention,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la DDE pour la restauration des agents dépendant de l'Unité Territoriale de Cognac, pour les repas pris à compter du 1^{er} mars 2009.

D. n°2009 – 23

Demande de subvention au Pays Ouest Charente « Castel'Odies »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est proposé de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention au Pays Ouest Charente dans le cadre du festival des chorales « Castel'Odies » organisé du 16 au 18 avril 2009.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de l'ordre de 3 000 €, répartis comme suit :

Sonorisation : 1 500 €

Restauration : 500 €

SACEM : 300 €

Communication : 700 €

La demande de subvention est fixée à 1 500 €, les autres recettes escomptées (400 €) sont celles de la vente d'un programme au cours des différents concerts.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à demander une subvention au Pays Ouest Charente pour le festival de chorales « Castel'Odies » dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2009 – 24

Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y lieu de signer une convention d'occupation précaire, qui autoriserait un exploitant agricole à utiliser temporairement une parcelle de terrain communal située Chemin de Saint-Roch parcelles BA 39, 41, et 184 (voir annexe).

L'article L.411-2 du code rural, dans son troisième alinéa, permet la signature d'une convention d'occupation précaire, pour un bien dont la destination agricole doit être changée.

Cette convention serait conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 5 mars 2009. L'exploitant s'engage à n'y réaliser que des cultures annuelles.

L'occupation de ce terrain se ferait sur la base annuelle de 85,28 € l'hectare, soit 89,25 € pour ces parcelles d'une superficie totale de 1,0466 Ha. Ce tarif est valable pour la présente convention et sera réévalué à chaque renouvellement.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec un exploitant agricole dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2009 – 25

Attribution des subventions associatives

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de consacrer une enveloppe de 100 000 € au titre des subventions aux associations pour 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations, conformément aux tableaux ci-dessous.

SCOLAIRE			
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué	Votes
APE des Pierrières	fonctionnement	442,04 €	unanimité
APE Jules Vallès et la Combe des Dames	fonctionnement	344,38 €	unanimité
APE des Pierrières « Goûter de Noël »	exceptionnelle	158,24 €	unanimité
APE Combe des Dames « Goûter de Noël »	exceptionnelle	123,28 €	unanimité
APE des deux écoles – Troc livres vêtements	-	0	unanimité
Fédération Charentaise des Œuvres Laiques	-	0	unanimité
PEEP 16	-	0	unanimité
TOTAL SCOLAIRE		1 067,94 €	

SOCIAL			
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué	Votes
AFM Téléthon Marché de Noël	-	0	unanimité
C.O.S. Personnel Communal	fonctionnement	5 150 €	unanimité
Club des Aînés	fonctionnement	2 000 €	unanimité
Handicapés Physiques de la Charente	fonctionnement	1 250 €	23 pour, 2 abstentions
Les restaurants du Coeur	fonctionnement	500 €	24 pour, 1 abstention
Les Visicoeurs	-	0	unanimité
Foyer Base Aérienne Œuvres sociales	-	0	unanimité
TOTAL SOCIAL		8 900 €	

ANIMATIONS			
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué	Votes
Les Castel' Amis de Jules et Pablo	fonctionnement	150 €	unanimité
Comité de Jumelage	fonctionnement	800 €	unanimité
Comité des Fêtes	fonctionnement	6 000 €	unanimité
Comité des Fêtes - spectacle	exceptionnelle	3 000 €	unanimité
Comité des Fêtes - cinéma	exceptionnelle	1 600 €	unanimité
Gourmets Gourmands	fonctionnement	250 €	unanimité
Gourmets Gourmands – semaine du Goût	exceptionnelle	700 €	unanimité
Gourmets Gourmands – salon	exceptionnelle	7 000 €	unanimité
Les Castelbaladins	fonctionnement	1 000 €	unanimité
TOTAL ANIMATIONS		20 500 €	

SPORTS			
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué	Votes
ASV Omnisports Orgues Barbarie	exceptionnelle	3 000 €	unanimité
ASV AMV Viet Vo Dao	fonctionnement	300 €	unanimité
ASV Boules Lyonnaises	fonctionnement	700 €	unanimité
ASV Cyclotourisme	fonctionnement	400 €	unanimité
ASV Les Vélos Verre	fonctionnement	600 €	unanimité
ASV Pêche sportive team odysée	fonctionnement	250 €	unanimité
ASV Pêche sportive	exceptionnelle	0	unanimité
SOUS-TOTAL AS VERRIERS		5 250 €	
ASPAC Sport Handicapé	fonctionnement	900 €	unanimité
Football Club Châteaubernard	fonctionnement	11 000 €	unanimité
Football Club Châteaubernard	exceptionnelle	1 000 €	unanimité
Gymnastique Volontaire	fonctionnement	700 €	unanimité
Gymnastique Volontaire	exceptionnelle	0	unanimité
La Jongle en Folie	fonctionnement	200 €	unanimité
Les Ailes Cognaçaises « rallye aérien »	exceptionnelle	450 €	unanimité
Office Municipal des Sports de Châteaubernard	fonctionnement	4 000 €	unanimité
Tennis de table	fonctionnement	2 000 €	unanimité
Tennis club Châteaubernard	fonctionnement	9 500 €	unanimité
Tennis club Châteaubernard	exceptionnelle	0	unanimité
Team Cycliste Châteaubernard	fonctionnement	600 €	unanimité
Team Cycliste Châteaubernard nocturne	exceptionnelle	1 200 €	unanimité
Académie Pythagore	exceptionnelle	0	unanimité
TOTAL SPORTS		36 800	

DIVERS			
Dénomination	Type subvention	Montant attribué	Votes
Association solidarité Paysans région Poitou-Charentes	fonctionnement	0	Unanimité
TED 16	fonctionnement	0	unanimité
La Prévention Routière	fonctionnement	0	unanimité
TOTAL DIVERS		0	

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions aux associations dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2009 – 26

Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'article L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2009.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux Finances, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

D. n°2009 – 27

**Versement anticipé du FCTVA (Fond de Compensation pour la TVA)
sur les dépenses éligibles de 2008**

Monsieur le Maire expose que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 621 793 € ;

Décide d'inscrire au budget de la ville de Châteaubernard 5 842 447 € de dépenses réelles d'équipement,

Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la ville de Châteaubernard s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

D. n°2009 – 28

Demande d'ouverture de crédits d'investissement 2009

Monsieur le Maire expose que le calendrier budgétaire pour l'année 2009 fixe la date de présentation du projet de budget primitif dans le courant du mois de mars.

Afin de permettre la continuité des services entre les deux exercices budgétaires et de répondre à des besoins urgents, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir voter les ouvertures de crédits suivantes :

Recâblage informatique et téléphonie Mairie et Services Techniques- Changement du serveur et de l'autocommutateur

0100/2313/020 : Recâblage de la Mairie et des Services Techniques en catégorie 6 avec baie 36U, création de 12 prises aux Services Techniques.

Coût : **11 000 € TTC**

0100/2183/020 : Installation et mise en place d'un autocommutateur, d'un serveur informatique avec système d'exploitation, licences, logiciel de sauvegarde.

Coût : **13 500 € TTC**

0100/205/020 : Système d'exploitation, licences, logiciel de sauvegarde.

Coût : **6 000 € TTC**

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Autorise les ouvertures de crédit dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2009 – 29

Placements de produits de la vente de biens

Monsieur le Maire expose que l'instruction n°04-058-M0 du 8 novembre 2004 précise que, dans le cadre de l'obligation de dépôt des fonds au Trésor, les possibilités de placement de fonds pour les collectivités sont encadrées par des règles touchant à l'origine des fonds. Peuvent ainsi faire l'objet d'un placement les fonds qui proviennent de l'aliénation d'un élément du patrimoine.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le placement, pour une durée de 12 mois renouvelables, des fonds qui proviennent de la vente des biens suivants :

Origine des fonds	Montant
Vente à la Communauté de Communes d'un immeuble au 1, rue de l'Anisserie Acte des 23/02 et 05/03/01 devant Maître Jean Laurent	111 287 €
Vente d'un terrain dans la zone du Fief du Roy à la Communauté de Communes (Acte du 03/05/02 devant Maître Maryvonne GUERIN)	14 482 €
Vente de terrains du Mas de la Cour à la Communauté de Communes (Jugement d'expropriation du 30/05/08 du TGI d'Angoulême)	225 184 €
TOTAL	350 953 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à ouvrir un compte de dépôt de SICAV au Trésor Public puis à souscrire pour le compte de la commune des SICAV monétaires de première catégorie : CDC TRESOR PREMIERE MONETAIRE et d'y placer la somme de 350 953 €.

- Autorise Monsieur le Maire à souscrire et céder des SICAV dans la limite du plafond ci-dessus en une seule ou plusieurs fois en fonction des besoins

- Autorise Monsieur le Maire à placer automatiquement les produits des futures ventes sur le même type de produit